

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI NATIONAL DE SAINTES 23 et 24 Juin 2018

validé alain videau le 18/03/2018

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Les juges-arbitres sont VIDEAU Alain et GUILLET Olivier. Le tournoi est autorisé par la F.F.BaD sous le numéro : 1703463 (*demande en cours*).
2. Le tournoi est un tournoi « Sénior » ouvert à toutes les catégories d'âge de Minimes (sous autorisation parentale ART 28) à V8 licenciés à la Fédération Française de Badminton.
Les disciplines proposées sont DH, DD le samedi 23 juin 2018, et les Dmx le dimanche 24 juin 2018.
Les tableaux se dérouleront en poules (prioritairement de 4 ou 5) (*avec deux sortants par poules, puis en élimination directe ART 12*).
Le nombre maximum de matchs est fixé à 290 pour le samedi et 250 pour le dimanche.
Le nombre de participants est limité à environ 400 joueurs, en cas de surnombre, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.
Les participants (classés de NC à N1) s'inscrivent dans les disciplines DD/DH et/ou Dmx. Les tableaux seront découpés par la suite par les organisateurs en plaçant les joueurs dans des séries qui seront regroupées comme tel : Élite, Série 1, Série 2, Série 3 etc... Les regroupements seront réalisés en fonction du CPPH des joueurs datant du 14 juin 2018.
Les joueurs peuvent s'inscrire avec un partenaire n'ayant pas plus de deux classements d'écart. Ex. : un joueur D7 peut donc jouer avec un joueur classé D9, D8, D7, R6 ou R5.
3. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le volant officiel en vente dans la salle (RSL 3 ou 4 pour les plumes et Babolat Cup pour les plastiques).
4. Les inscriptions et le règlement devront obligatoirement nous parvenir avant **le 13 juin 2018**, date de réception du courrier (**aucune inscription ne sera validée sans règlement**). **Le tirage au sort aura lieu le 18 juin 2018**. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.
5. Les droits d'inscription sont de 12€ pour la participation à l'un d'entre eux et de 17€ pour la participation aux deux tableaux, le règlement par chèque et par club est conseillé.
6. Les têtes de séries seront désignées par les Juges arbitres à l'aide du CPPH de la FFBA D **au 14 juin 2018**, l'organisateur se réserve le droit de modifier la série d'inscription suite à la mise à jour du CPPH afin de garantir des tableaux homogènes.
7. Pour les sorties de poules, si 2 joueurs se trouvent être ex-aequo, c'est le règlement de la FFBA D qui départagera ces joueurs, c'est-à-dire à la rencontre particulière.
8. Les matchs se joueront dans le gymnase du grand Coudret, 100 rue du Docteur Jean, à Saintes (12 terrains au total).
9. En cas de forfait :
 - 9.1. D'un(e) participant(e) ou d'une paire, il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.
 - 9.2. D'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».
10. Les tableaux comporteront :
 - 10.1. Une première phase qualificative en poules (2 sortants par poules) et suivie d'une phase en élimination directe.
 - 10.2. Pour chaque tableau le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :
 - Ordre d'arrivée de la fiche inscription accompagnée de son règlement
 - Joueur inscrit dans sa série de classement.
11. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du club organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu' 1 h à l'avance.

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI NATIONAL DE SAINTES

23 et 24 Juin 2018

12. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

13. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.**

14. Les feuilles de match seront apportées et récupérées (dûment complétées) sur les terrains par l'organisation.

15. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage, en cas de litige, les joueurs feront appel au JA. Dans la mesure du possible, les finales seront arbitrées par des arbitres bénévoles.

16. Les joueurs disposent de **3 minutes à compter de l'annonce de leur match** pour se rendre sur le terrain, tester les volants, se préparer, changer de tenue et débiter le jeu, **ils devront commencer par le test des volants.**

17. **Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux coachs officiants. Merci de respecter le nombre de conseillers d'équipe par terrain, 2 par équipe. Toutefois, les organisateurs, avec l'aval du Juge-Arbitre pourront restreindre voir interdire l'accès aux terrains aux conseillers d'équipe si cela va à l'encontre des normes de sécurité et d'évacuation du plateau.**

18. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains, cette réglementation est valable pour les joueurs, les joueuses et également pour les conseillers d'équipe. Ces circulaires seront affichées le jour du tournoi (article GUI31C2_VS_PubliciteTenue du RGC).**

19. Tout volant touchant les infrastructures fixes (plafond, panneau d'affichage, ...) sera systématiquement compté faute. Tout volant touchant des infrastructures mobiles (filins, câbles, ...) sera systématiquement compté « let ».

20. Conformément au règlement général des compétitions, **le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 mn** quelle que soit la discipline. **Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord de l'intéressé(e).** Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

21. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôle.

22. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. **De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.** Dans tous les cas, le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 13 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.

23. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié, dans un délai de **5 jours maximum** après le tournoi, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la commission régionale d'arbitrage (Ligue Nouvelle-Aquitaine) sous peine de sanction fédérale.

24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

25. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation des tribunes et l'accès au plateau sportif avec leurs sacs et de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.

26. Les photos prises lors de ce tournoi pourront être utilisées pour la promotion du club organisateur que ce soit sur support papier ou électronique (Site Internet, ...).

27. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques doivent prendre connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (voir site FFBaD). Le code de conduite sera affiché le jour du tournoi (articles GUI39_VS_CodeConduiteJoueurs et GUI310_VS_CodeConduiteOfficiels du RGC).

28. Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

29. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.